**Situation des formateurs-trices**

**à l’issue des groupes de travail du Grenelle**

Le dossier des formateurs et formatrices du premier degré a mobilisé le ministère cette année, que cela soit par la réforme d’un CAFIPEMF resserré sur les apprentissages dits fondamentaux, ou dans les discussions du Grenelle de l’Éducation.

Lors de l’annonce des arbitrages du Grenelle le 26 mai dernier, Jean-Michel Blanquer indiquait souhaiter *« répartir les évaluations d’établissements sur tous, IPR, IEN et CPC ou CMI2D, pour créer une culture partagée de l’évaluation »* ainsi que *« impliquer davantage [les CPC] dans le pilotage pédagogique »* et *« pour ceux qui le souhaitent, mieux se préparer à s’engager dans des fonctions d’encadrement. »[[1]](#footnote-1)*

Dans le cadre du Groupe de Travail « esprit d’équipe », qui a essentiellement traité des équipes d’inspection, l’administration a annoncé vouloir clarifier les missions des CPC autour de *« deux mouvements »* :

* *« Réaffirmer la primauté de leur mission de formation et d’accompagnement des enseignants et des équipes »*
* *« Permettre à ceux qui le souhaitent de s’impliquer davantage dans le pilotage pédagogique en vue de s’engager dans des fonctions d’encadrement. »*

Par ailleurs, ont été annoncées la création à la rentrée 2022 d’une centaine de postes de CPC et une augmentation de 500 € des indemnités destinée aux seuls CPC.

Pour le SNUipp-FSU, la possibilité ouverte aux CPC volontaires d’aller vers des missions relevant du pilotage pédagogique et de fonction d’encadrement transforme radicalement la fonction des CPC, conduisant celles et ceux qui feraient ce choix à se constituer en nouvelle hiérarchie intermédiaire. Cela aura pour conséquence la dénaturation du métier de formateur et formatrice, et permettra un contrôle plus important sur les pratiques enseignantes. Par ailleurs, la notion de « volontariat » contrevient à la définition des missions dans la Fonction publique, qui garantit un cadre clair aux personnels comme aux usager-es.

Les annonces indemnitaires excluent de fait les PEMF, oublié-es des GT et du Grenelle.

Enfin, la création de 100 postes est dérisoire si on la rapporte à l’intensification et la surcharge de travail des formatrices et formateurs. Par ailleurs, elle reste vaine tant que ne sont pas traitées les raisons de la désaffection des postes de CPC, dont témoigne la multiplication des faisant-fonction.

Pour le SNUipp-FSU, la qualité de la formation continue et le respect des conditions de travail des formatrices et formateurs nécessitent :

* des formations qui répondent aux besoins que les enseignant·es formulent ;
* une formation menée entre pairs, sans contrôle hiérarchique ;
* une déconnexion par rapport au déroulement de carrière ;
* un recentrage des missions des formatrices et formateurs sur les tâches d’élaboration et de conduite de situations de formation.

Sur invitation de l’ANCPetAF, nous avons tenté de formuler une expression commune sur la situation des formateurs·trices du 1er degré, mais les divergences d’appréciation du GT « Esprit d’équipe » avec le SGEN-CFDT et le SE-UNSA ont empêché pour l’instant la réalisation de cette tribune.

1. Les 12 engagements au service des personnels et des élèves, site du MEN [↑](#footnote-ref-1)